

Transfert de l'instruction des CNI

Écrit par Mairie de Molles - Mis à jour Mercredi, 01 Février 2017 21:57

A compter du 20 mars 2017, Molles, comme bon nombre de petites communes de notre département, va devoir transférer ce service de proximité aux 16 communes qui conserveront cette possibilité : Le Mayet de Montagne, Cusset, et Vichy seront les plus proches. Pour réaliser ou renouveler une Carte Nationale d'Identité, nous pourrions dorénavant nous rendre indifféremment dans la ville équipée, de notre choix. Bien évidemment le conseil municipal, à l'unanimité, regrette ce principe mais malheureusement le choix n'a pas été laissé à notre commune...